VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 4 JUILLET 2023
PORTANT REGLEMENTATION
DE PERMISSION DE VOIRIE et STATIONNEMENT
Rue du Jeu de Paume

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux chez Monsieur et Madame MARTIAL, domiciliés 7 rue du Nord à Henrichemont, par l'entreprise COLLADANT-- 18500 MEHUN-SUR-YEVRE, le mercredi 5 juillet 2023 de 7h à 18h.
- Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1er : La commune donne permission de voirie à l'entreprise COLLADANT-- 18500 MEHUN-SUR-YEVRE, le mercredi 5 juillet 2023 de 7h à 18h, aux droits des travaux.

Article 2ème : Le stationnement des véhicules sera interdit aux droits des travaux le mercredi 5 juillet 2023 de 7h à 18h, à l'arrière de la propriété de Mr et Mme MARTIAL située Rue du Jeu de Paume (devant parcelle F 132 et F 1242).

Article 3ème : La signalisation sera mise en place par la commune.

Article 4ème : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

Publié sur le site internet de la commune le 04.07.2023